

**ANNEXE III**  
**Règlement d'examen**

# Règlement d'examen

Certificat d'aptitude professionnelle Coiffure			Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités) Formation professionnelle continue (établissements publics)	Scolaires (établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (établissements privés) Enseignement à distance Candidats individuels	
Épreuves	Unités	Coeff.	Mode	Mode	Durée
<b>Unités professionnelles</b>					
EP1 – coupe et coiffage homme	UP1	4 <sup>(1)</sup>	CCF*	Ponctuelle pratique	2 h <sup>(2)</sup>
EP2 – coupe, forme, couleur	UP2	10	CCF	Ponctuelle pratique et écrite	5 h <sup>(3)</sup>
EP3 – communication	UP3	2	CCF	Ponctuelle orale	0 h 15 max.
<b>Unités générales</b>					
EG1 – français et histoire-géographie	UG1	3	CCF	Ponctuelle écrite et orale	2 h 15
EG2 – mathématiques-sciences	UG2	2	CCF	Ponctuelle écrite	2 h
EG3 – éducation physique et sportive	UG3	1	CCF	Ponctuelle	
EF – langue vivante étrangère <sup>(4)</sup>	UF		Ponctuelle orale	Ponctuelle orale	20 min

\* CCF : contrôle en cours de formation.

(1) Dont coefficient 1 pour Vie sociale et professionnelle.

(2) Dont une heure pour Vie sociale et professionnelle.

(3) Plus 0 h 30 pour Séchage éventuel sous casque.

(4) Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme. L'épreuve n'est organisée que s'il est possible d'adjoindre au jury un examinateur compétent. Cette épreuve est précédée d'un temps égal de préparation.